



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

UNASSI
XXIIIe congrès
7 juin 2018
Canet-en-
Roussillon

F.JEAN

Prévention du risque routier professionnel

Un risque professionnel à
maîtriser





Déroulé de l'intervention

1. Apprécier les enjeux du risque routier en entreprise
2. Changer son regard sur les déplacements : un acte de travail
3. Intégrer le risque routier dans le Document Unique
4. Savoir comment agir sur ce risque



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

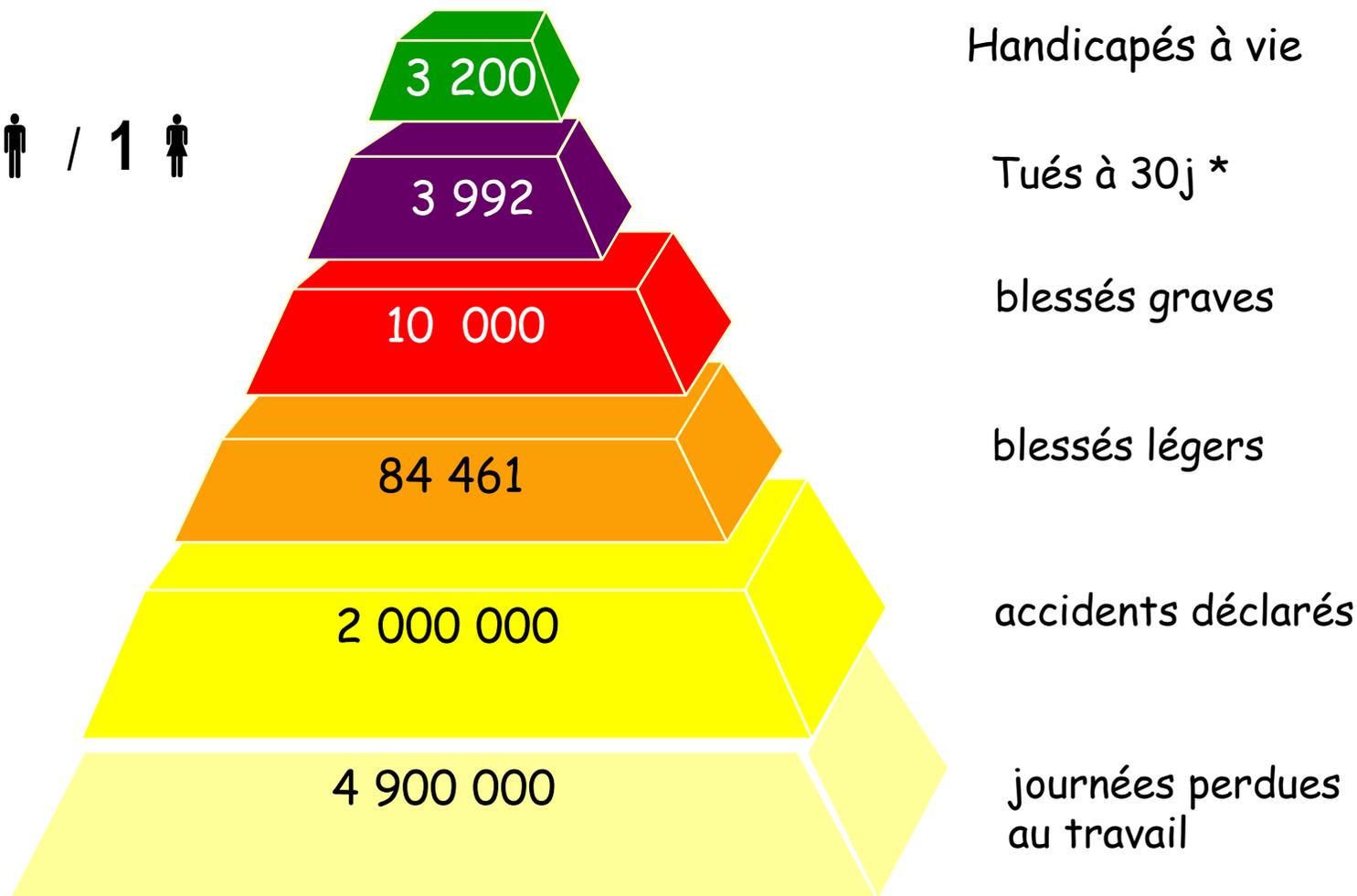
1. Les enjeux du risque routier en entreprise



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL
OCCITANIE
2016 - 2020

La sinistralité routière en France en 2010

Sur 4 tués : **3**  / **1** 

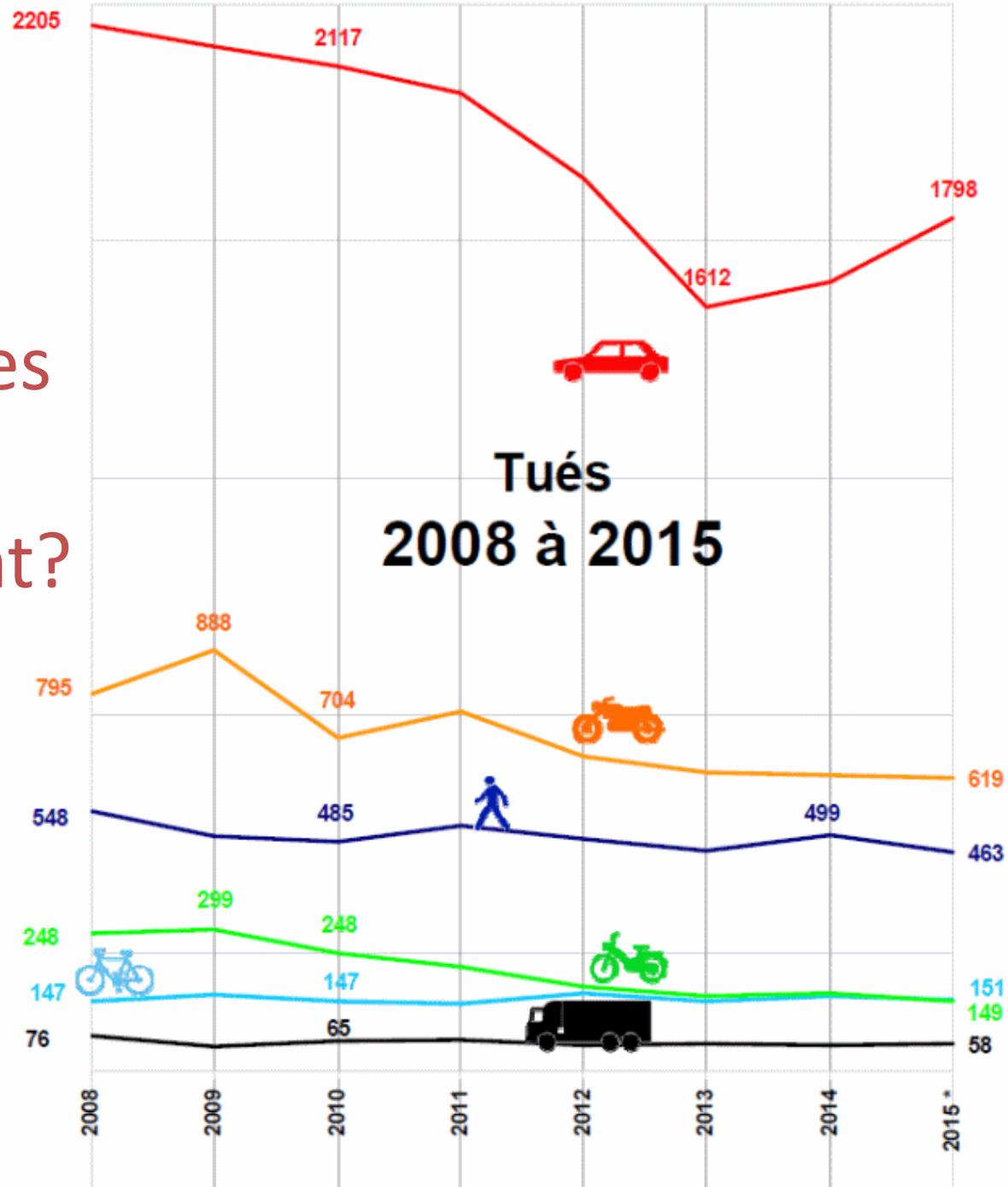


38 % des accidents de la route impliquent au moins un usager effectuant un trajet lié au travail (ONISR 2016)



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL
OCCITANIE
2016 - 2020

Quels modes de déplacement?



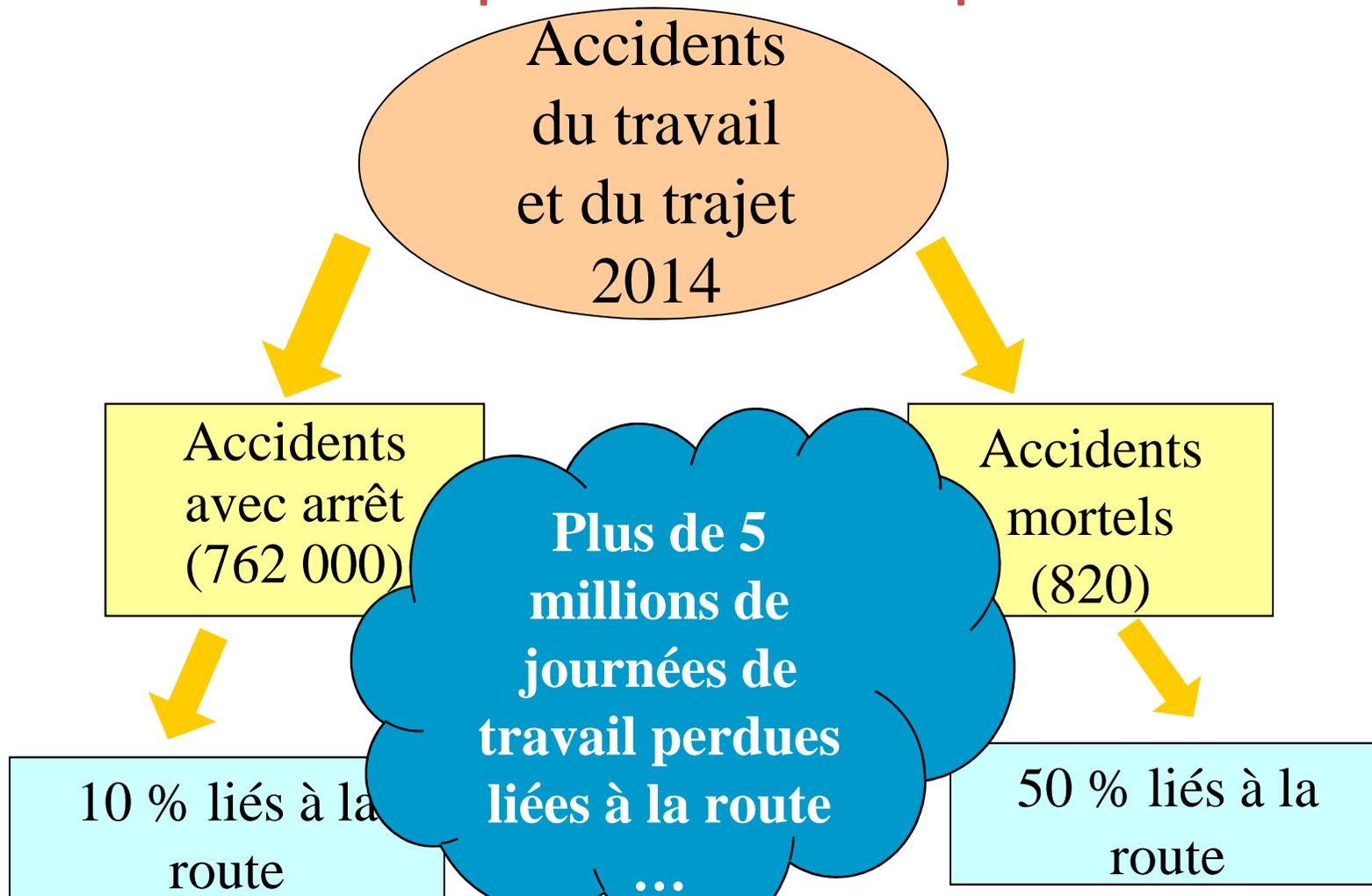


Des enjeux sociaux et économiques pour la Société

- ✓ Des coûts pour la Société Civile
- ✓ Mobilisation des ressources publiques
 - pompiers, police, gendarmeries, hôpitaux, centre de soins et rééducation, etc.
 - 1 journée en chirurgie = 3 500 €
 - 1 journée en réanimation = 10 000 €



Des enjeux sociaux et économiques pour les entreprises :



Ensemble des salariés du régime général



Concernant le travail :

↪ Près de 1 décès sur 2 a lieu
sur la route

↪ dont 3 décès sur 4 sur le
trajet domicile - travail



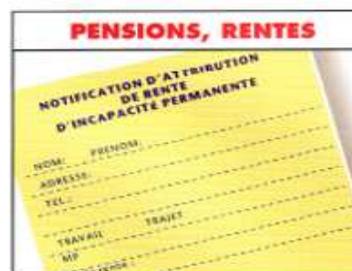
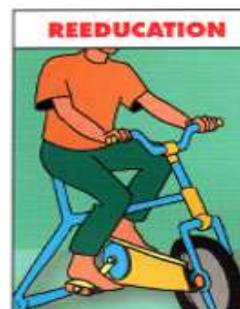


Des coûts pour l'entreprise

Des coûts directs

- 1 accident routier professionnel
= en moyenne 4 000 € et 77 jours d'arrêt
- 1 accident de routier mortel en 2017
= forfait entre 350 000€
et 560 000 €

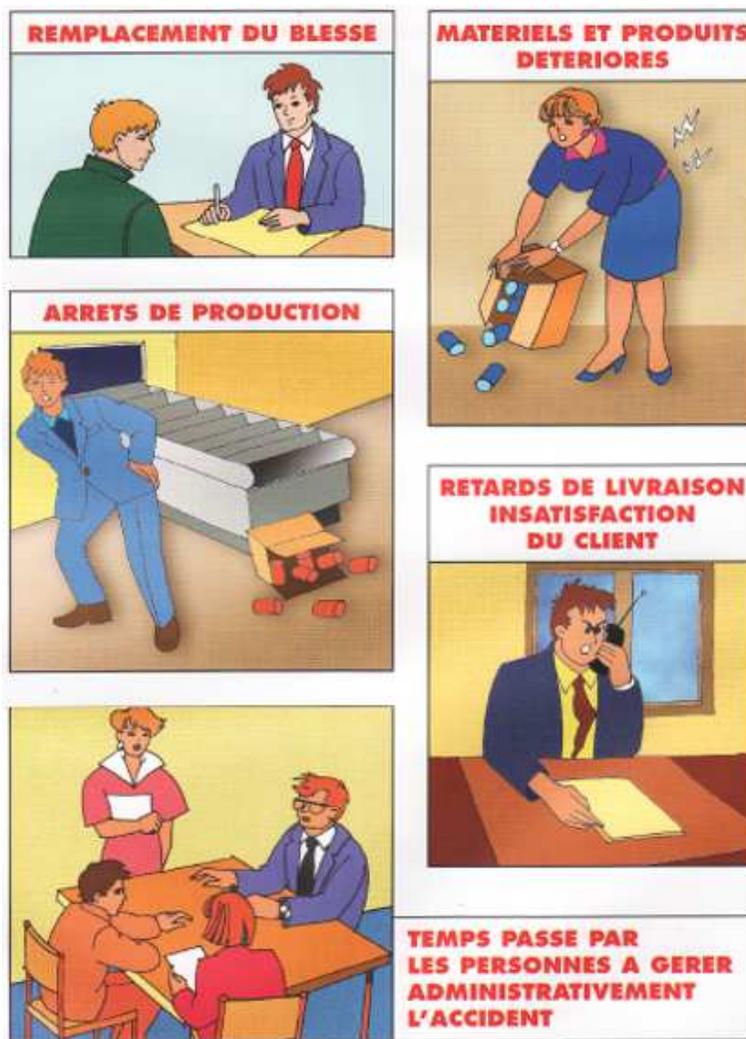
(en fonction du secteur d'activité)





Des coûts pour l'entreprise

✓ Des coûts indirects : 1 accident = coûts directs x 3





Un espace juridique complexe

- **L'accident routier du salarié est à la fois :**
 - Un accident de véhicule (assureurs ...)
 - Un accident de la route (Etat, pouvoirs publics, assureurs)
 - Un accident du travail (Sécurité Sociale, inspection du travail ...)
- **Codes concernés :**
 - Code de la Route (responsabilité personnelle du conducteur)
 - Droit des assurances (réparation)
 - Droit du travail (lien de subordination)



Le code de la route

Il s'impose au salarié conducteur, pénalement responsable de ses actes, de ses infractions

L'employeur peut être poursuivi si l'infraction est liée aux contraintes de la mission

Au civil, le responsable est le propriétaire du véhicule, il peut donc être :

le salarié ou l'employeur



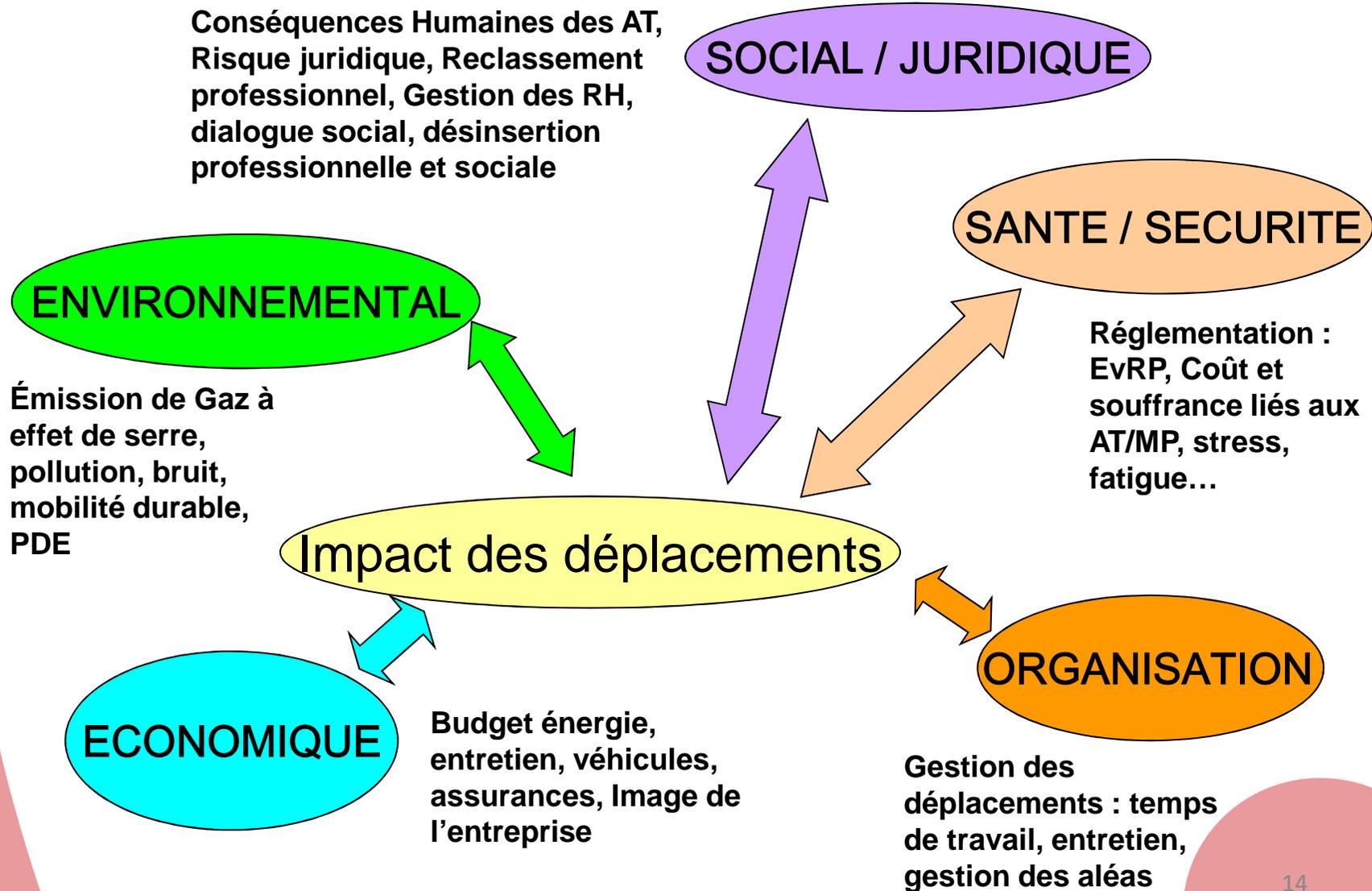


Des éléments sur la mobilité (2008)

- **Les déplacements pour le travail représentent :**
 - les déplacements locaux les plus consommateurs de km
 - 41% des km parcourus (29 % des déplacements)
 - Près de la moitié des accidents mortels pour le travail
- **La distance moyenne domicile-travail est de 15 km en 2008 et continue d'augmenter**
 - En 2008, 77 % des salariés travaillent en un lieu fixe et 5 % à domicile
 - 59 % des salariés déclarent ne pas avoir de mode de transport alternatif à la voiture
- **En zone urbaine :**
 - 1/2 des trajets en voiture < 3 km = $\frac{1}{4}$ h en vélo
 - 1/4 des trajets en voiture < 1 km = $\frac{1}{4}$ h à pied
- **75 % des salariés utilisent la voiture sur le trajet domicile – travail**
 - 1,22 personne par véhicule (en baisse vs 1994)



Les déplacements : un enjeu fort pour l'entreprise





PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

2. Conduire, un acte de travail



Les accidents de circulation, un risque non repéré

- Véhicule non considéré comme un **poste de travail**
- Conduite non assimilée à un **acte de travail**
- Faible prise de conscience des **chefs d'entreprise**
- Priorité aux **risques spécifiques**
- C'est considéré l'affaire des **conducteurs**





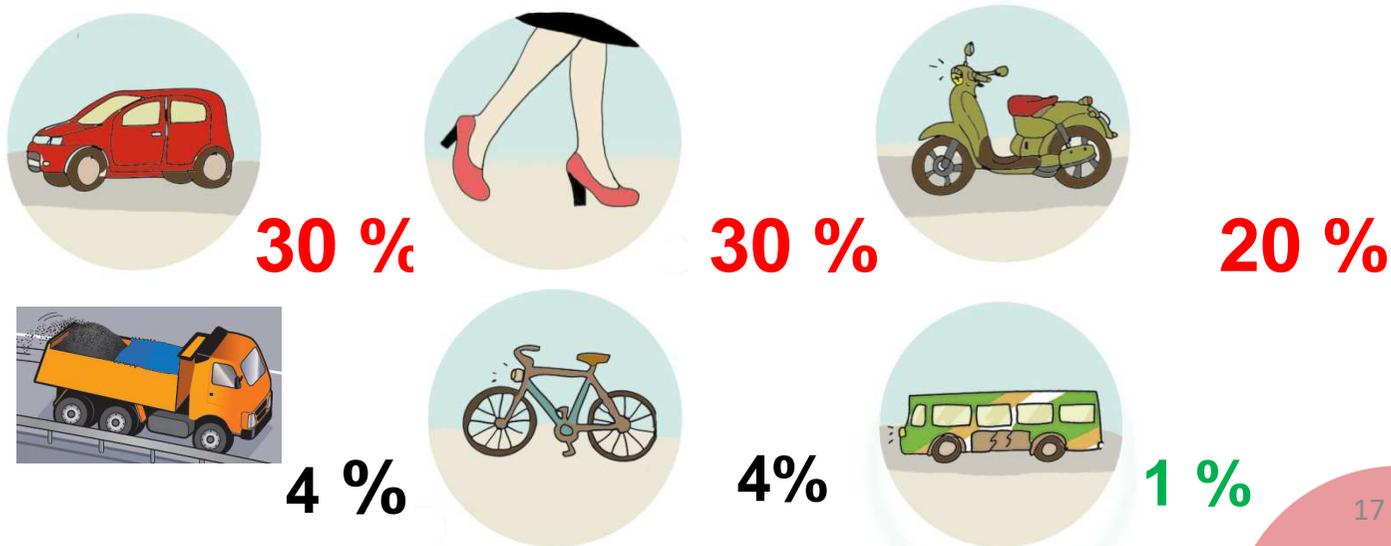
Tous concernés

Le risque routier professionnel est le risque auquel sont exposés tous les salariés :

- qui se rendent à leur travail, ou
- qui se déplacent dans le cadre de leur travail (sur la route).

quelque soit le mode de transport.

Répartition de la sinistralité par mode :





Baromètre AXA Prévention 2017

- Les français prennent systématiquement plus de risques pendant leurs déplacements professionnels

Comportement	Conducteurs en trajets professionnels	Pour l'ensemble des français
Utilisation du téléphone au volant	80%	60%
Excès de vitesse	88%	82%
Alcool : conduite après 2 verres	30%	22%
Conduite 4 ou 5 heures d'affilée	43 %	34 %
Kilomètres / an	25 250 km	14 651 km

- Les comportements dangereux sont amplifiés lors de la conduite d'un véhicule de l'entreprise



ACCIDENT de MISSION...

(art L 411-1 code sécurité sociale)

Accident survenu à toute personne salariée

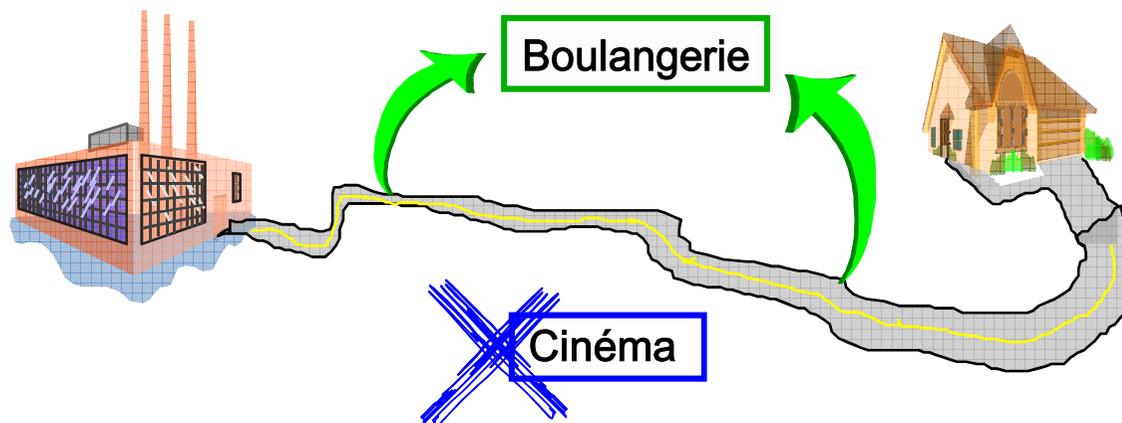
- travaillant pour 1 ou plusieurs employeurs
- quelle qu'en soit la cause
- par le fait ou à l'occasion du travail
(*acte professionnel*)

Accident de mission = accident de travail



ACCIDENT de TRAJET...

(art L 411-2 code sécurité sociale)



Notion d'espace

Le parcours protégé est défini comme "**habituel**"

Les détours pour **nécessités de la vie courante**

Les détours pour **motif personnel**

Notion de temps

L'accident doit se situer dans un **délai normal**



Conduire...

Kilométrage parcouru : 36 000 Km/an à 60 Km/h

⇒ + 160 Km / jour sur 220 jours de travail

Temps de travail : 39 heures/semaine

⇒ >15 semaines (3 mois)

Soit 35 % du temps de travail



le risque routier est un risque professionnel



- **Le risque routier s'évalue**
- **Les accidents routiers s'analysent**
- **Des solutions de prévention existent**



Risque Routier, de quoi parle-t-on ?

- Un risque à évaluer dans le **Document Unique** (DU)
- Un moyen de questionner **l'organisation du travail**
(déplacements, procédures de communication, liens d'interdépendance entre services, formalisation de règles...)
- Une prise en compte du **lien vie travail/hors travail nécessaire**
(horaires, proximité du logement, co-voiturage...)
- Un thème de prévention **lié à la Santé Globale** *(pathologies incompatibles avec la conduite, dépendance et addictions, fatigue et sommeil...)*



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

3. Le risque routier dans le document unique



Démarche prévention : 4 axes essentiels

- **Évaluer les risques** liés aux déplacements (document unique),
- **Supprimer / réduire** les déplacements
- Rendre les déplacements **moins dangereux**
 - Choix et gestion des moyens de déplacements
 - Préparation des déplacements
 - Actions sur environnement / infrastructures
 - Protocole pour communiquer en sécurité
- **Informier et former** les salariés exposés au risque routier

En impliquant les partenaires sociaux



Le risque routier, un risque professionnel

Le Conducteur

sommeil

Contraintes
familiales

Hygiène
alimentaire

Contraintes
économiques

Drogues/
médicaments

Charge de travail
stress

Le Véhicule

État du
véhicule

Type de
véhicule

Statut du
véhicule

Entretien du
Véhicule

L'organisation des déplacements

Type de travail

Déplacements
fréquents

Organisation
du travail

Conditions
atmosphériques

Contraintes de
rendement

Etat des routes,
travaux/ itinéraires

Les communications

Type
d'interlocuteurs

Horaires des
Appels
téléphoniques

Cause
des appels

etc...



Risque routier : 4 outils essentiels

- Les référentiels de la CATMP
- INRS : ED 986
- Outil d'auto-diagnostic et engagements
- Outil en ligne d'évaluation : PEDRO



Prévention du risque routier au travail

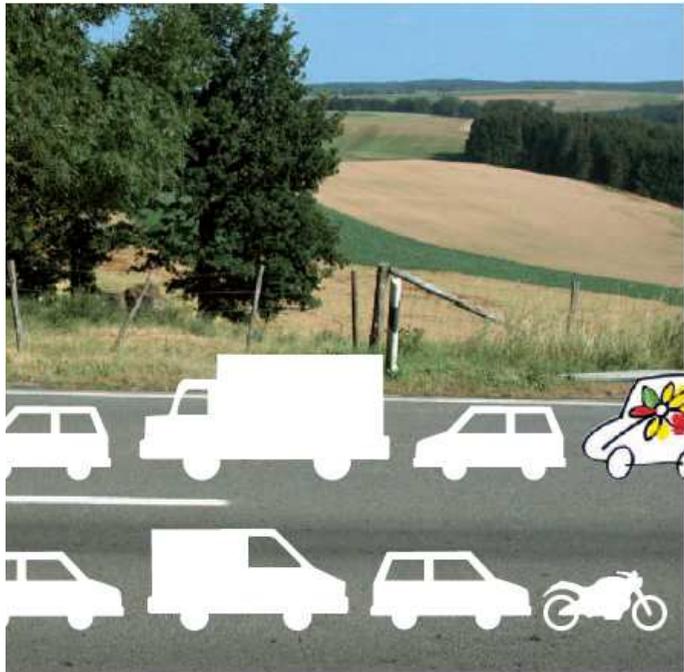
Texte adopté le 5 novembre 2003

**Par la Commission des Accidents du Travail et des
Maladies Professionnelles**

Prévenir les accidents routiers de trajet

Texte adopté le 28 janvier 2004

**Par la Commission des Accidents du Travail et des Maladies
Professionnelles**



Le risque routier en mission

Guide d'évaluation des risques



AUTODIAGNOSTIC SUR LA PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER

Date :

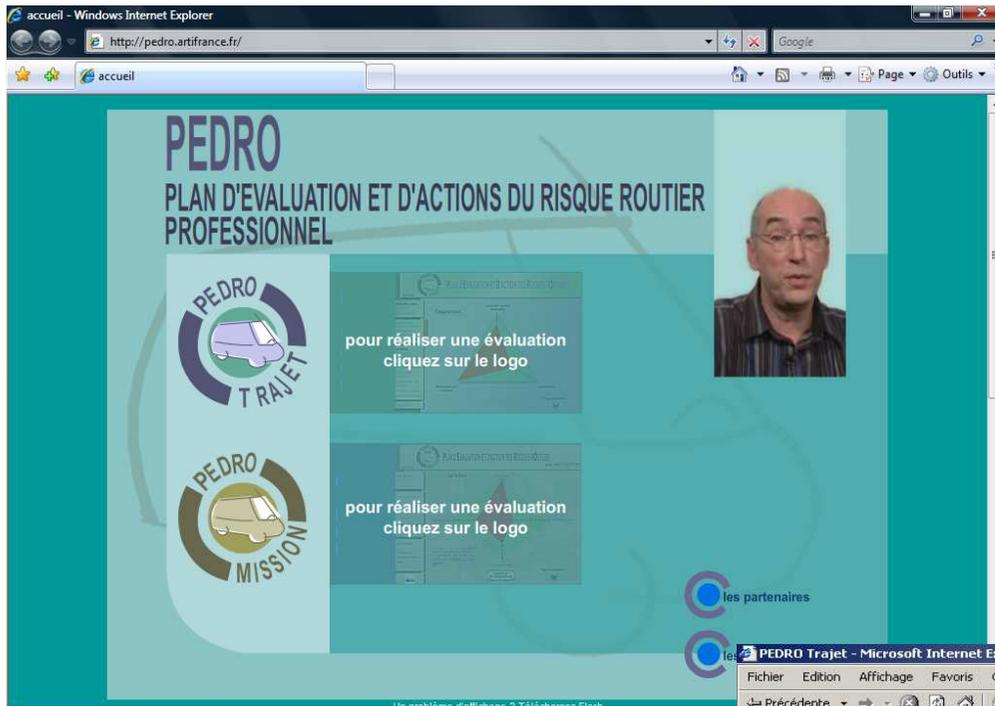
Évalué par :

Objectifs:

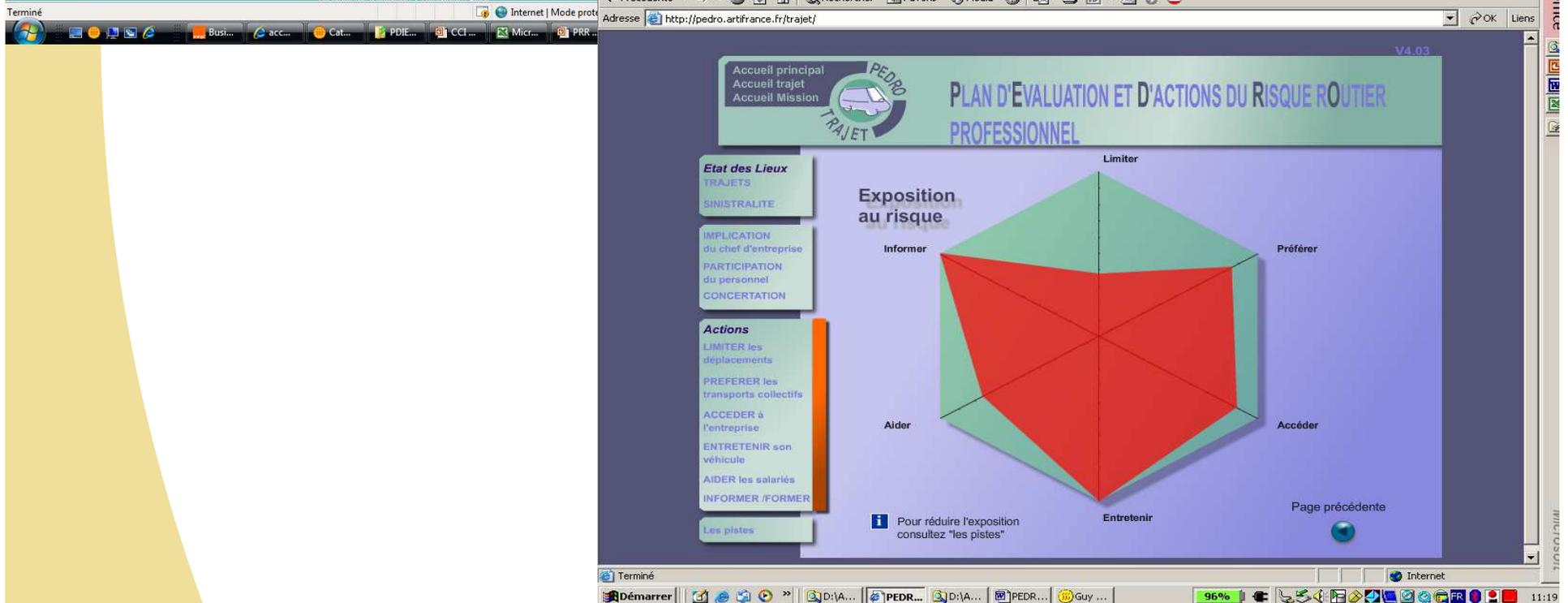
- Faire un diagnostic de votre entreprise en vous posant les bonnes questions
- Mettre en place un plan d'action sur la prévention du risque routier
- Faire le point chaque année pour mettre à jour le document unique



QUESTIONS	Oui	Non	NC	Mesures prioritaires choisies par l'entreprise
<p>1. Quelle est la place de la prévention du risque routier dans votre entreprise ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répertoriez-vous : <ul style="list-style-type: none"> • les accidents de mission ?..... • les accidents de trajet ?..... - L'évaluation du risque routier (trajet/mission) fait-elle partie du document unique ? - Existe-t-il un plan annuel de prévention du risque routier, associé à des moyens financiers ? - Analysez-vous les accidents corporels / matériels de la circulation : <ul style="list-style-type: none"> • mission ? • trajet ? - Ces accidents sont-ils commentés et analysés ? - Avez-vous des relations avec les entreprises voisines et les collectivités locales concernant la sécurité routière ? 				



<http://pedro.artifrance.fr/>





Changer les choses, c'est possible !

Organiser les déplacements

Choisir et entretenir les véhicules



Prévenir le risque routier encouru par les salariés

Réduire les communications au volant

Développer les compétences



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

4. Comment agir sur ce risque ?



Organiser les déplacements et le travail

- **Éviter le risque** : solutions alternatives, moyens + sûrs / appropriés :
 - Aménagement des horaires, restauration sur place, télétravail, visioconférence, services dans l'entreprise ...
- **Réduire l'exposition au risque** :
 - Limiter le kilométrage (regroupements ...)
 - Préparation du matériel la veille, organisation des tournées/ du travail, indications précises accès fournisseur / client
 - Calcul temps déplacements compatible avec le code de la route et les aléas, faciliter les découchés, si nécessaire, inclure temps de pauses
 - Favoriser les transports en commun, les autoroutes
- **Améliorer les conditions de travail, les accès, le stationnement ...**





PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

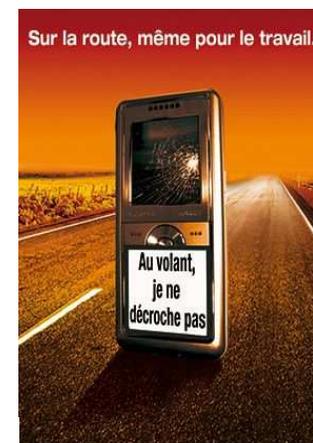
OCCITANIE
2016 - 2020

Réduire les communications au volant

**Analyser l'usage des distracteurs
technologiques et**

**Etablir un protocole pour gérer en sécurité
les communications** entre les itinérants et les
sédentaires afin de ne pas utiliser de
téléphone portable / système embarqué,
même avec le kit mains libres :

**Ex : créneaux spécifiques d'appels,
messagerie adaptée, consignes pour
l'appelant / l'appelé....**





Choisir et entretenir les véhicules

- **Employeur : met à disposition des véhicules appropriés**
 - adaptés au déplacement et à la tâche
 - aménagés et équipés, fonction des besoins des personnes et/ou des charges à transporter.
 - maintenus en bon état de fonctionnement, avec un carnet de suivi pour chaque véhicule
 - dotés en équipements de sécurité et de secours
- **Salarié :**
 - vérifie le bon état de fonctionnement
 - alerte si problème



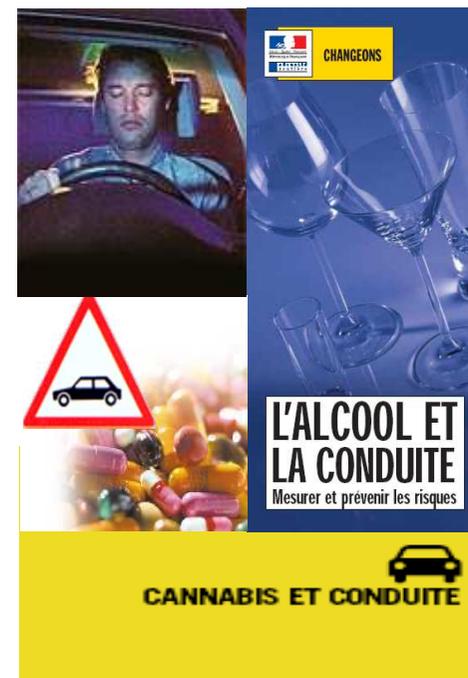


PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

Développer les compétences

- Mise en place de formations à la conduite en sécurité , en particulier des VUL,
- Formation des salariés aux gestes des 1er secours
- Aptitude médicale,
- Information sur les risques des conduites addictives, les risques liés au travail atypique,





Au niveau d'une entreprise :

- **Engagement de la Direction**
- **Information et participation des salariés et des partenaires sociaux dans la démarche**
- **Implication du service de santé au travail**
- **Choix de la personne ressource chargée de déployer le projet**
 - Reconnue par ses pairs
 - Motivée
- **Moyens donnés à la personne ressource**
 - Temps d'analyse et de restitution (diagnostic, recherche de solutions)
 - Accès aux informations
 - Constitution éventuelle de groupes de travail
- **Cohérence des mesures de prévention entre l'organisation et le travail des salariés**



Sites Internet

- www.inrs.fr
- <http://pedro.artifrance.fr>
- www.ameli.fr
- www.prst-occitanie.fr
- www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr
- www.observatoire-risqueroutierpro-psre.com
- www.entreprises.routeplussure.fr



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

XXIIIe congrès
UNASSI

F.Jean



FIN



**PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL**

OCCITANIE
2016 - 2020

ANNEXES

**Diapos complémentaires à la carte en
fonction du besoin**

- 1. Chiffres**
- 2. Enjeux**
- 3. Démarche de prévention**
- 4. Risque trajet**
- 5. Sur-risques**



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

ANNEXE 1 : CHIFFRES



Les accidents de trajet en Occitanie

2016	Languedoc Roussillon	Midi Pyrénées	TOTAL
Nb AT trajet avec arrêt	3031	3689	6720
Nb AT trajet graves (avec IP)	218	326	544
Nb AT trajet mortels	16	16	32
Nb de jours perdus	225 854	241 076	466 930
Durée moyenne de l'arrêt	75	65	69
IF	5,0	4,6	

Source Carsat SGE TAPR-Cassiopée



4 accidents de trajet sur 5 impliquent un véhicule
1 accident de trajet sur 5 est une chute



Les Accidents de Mission en LR

	2014	2015	2016	Evolution 2014-2016
Nb accidents de mission	1 123	1 141	1 172	4,4%
Nb accidents graves (avec incapacité permanente)	54	71	83	53,7%
dont accidents mortels	2	4	4	100,0%
Nb jours arrêt de travail	65 475	77 062	89 525	36,7%
Durée moyenne (jours) de l'arrêt de travail	58	68	76	31,0%
Indice de fréquence	1,9	1,9	1,9	1,7%

Source Carsat LR-SGE TAPR-Cassiopée

Précisez ici la date et le lieu de votre
présentation



Sinistralité et modes de déplacement

Mode de déplacement	% accident routier pour le travail *	% km quotidiens parcourus **	% des déplacements pour le travail **
Voiture	55 %	83 %	76 %
2RM	25 %	2 %	3 %
Vélo	6 %	1 %	2 %
Marche	2 %	2 %	10 %
Transports collectifs	1 %	11 %	10 %
Autres	11 %	1 %	1 %

* : Statistiques régionales mission et trajet, cumul 2005 à 2009 sur Midi Pyrénées (total : 17 787 ATAA)

** : La mobilité des Français, panorama issu de l'enquête nationale transports et déplacements 2008

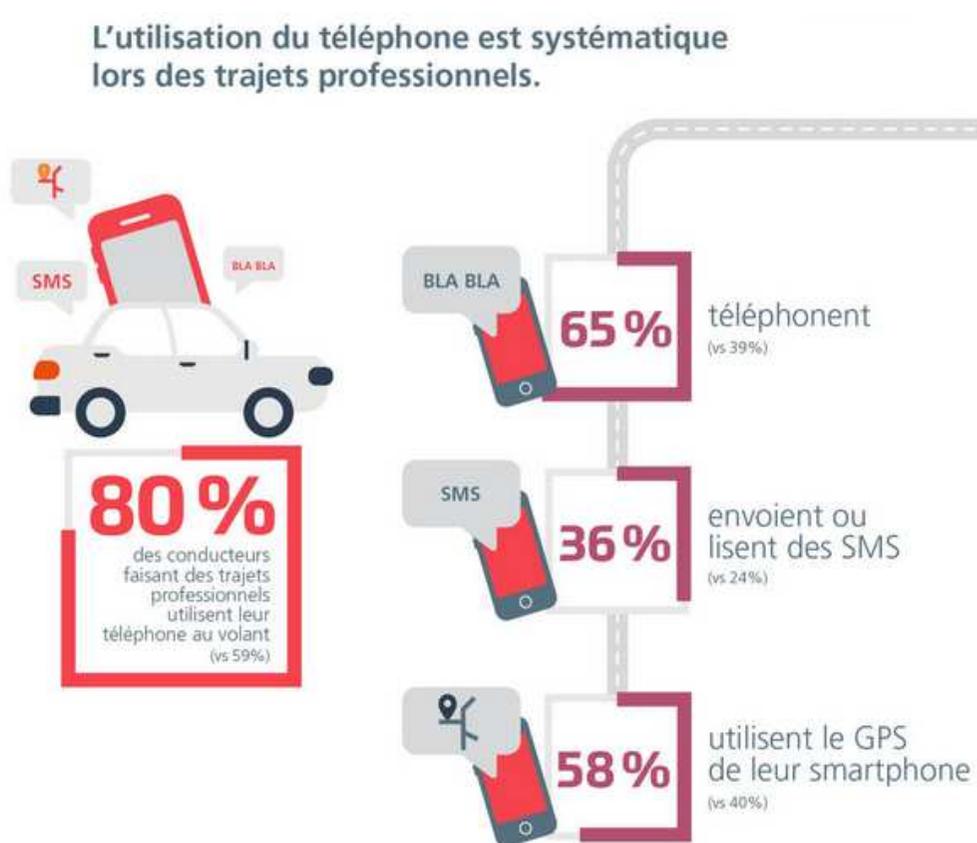


PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

Baromètre AXA Prévention 2017 sur les déplacements professionnels

L'utilisation du téléphone est systématique lors des trajets professionnels.



10 personnes meurent ou sont gravement blessées chaque jour sur les routes à cause d'une conversation téléphonique.

(source : Prévention Routière)





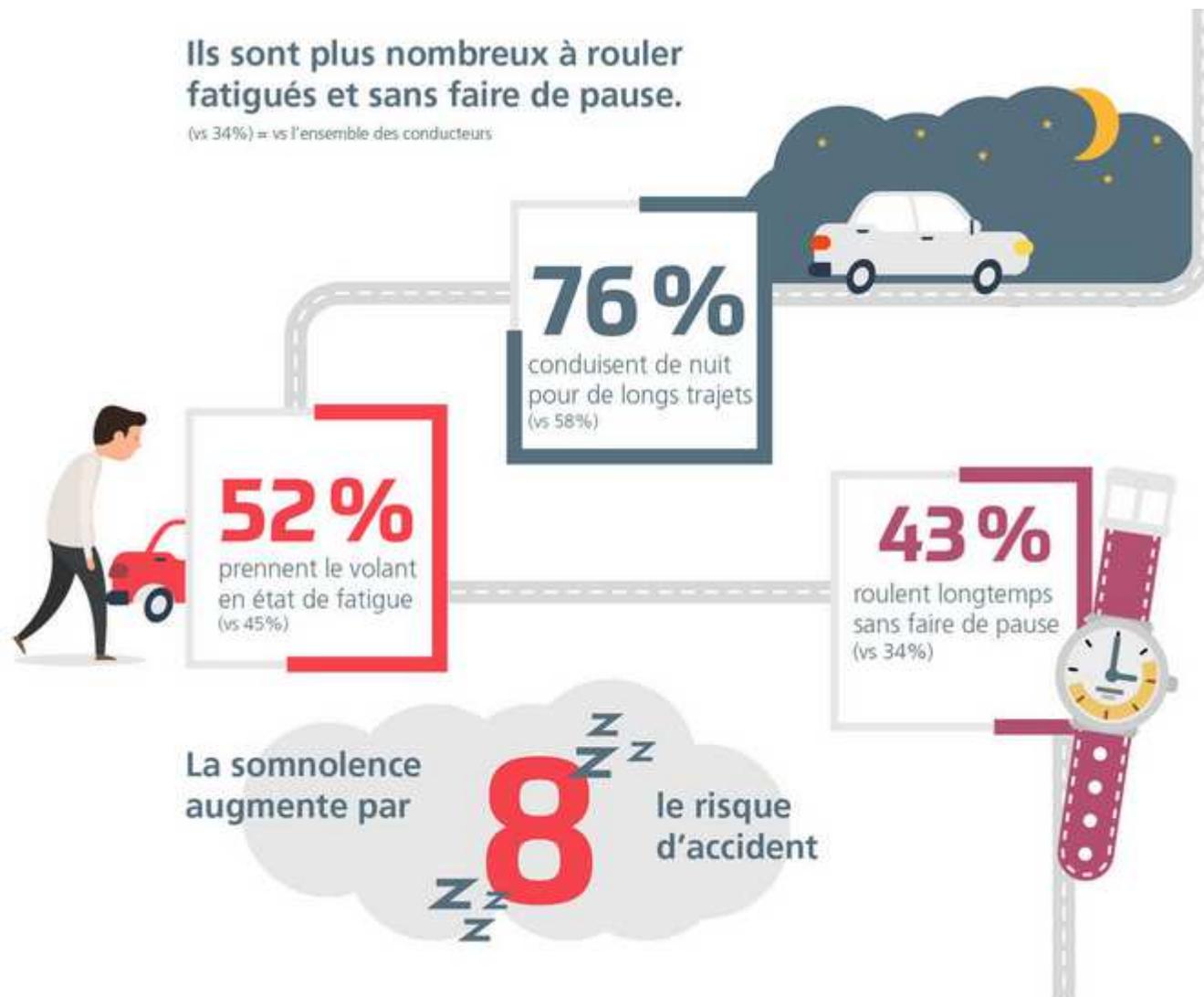
PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

Baromètre AXA Prévention 2017 sur les déplacements professionnels

Ils sont plus nombreux à rouler
fatigués et sans faire de pause.

(vs 34%) = vs l'ensemble des conducteurs



Précisez ici la date et le lieu de votre
présentation



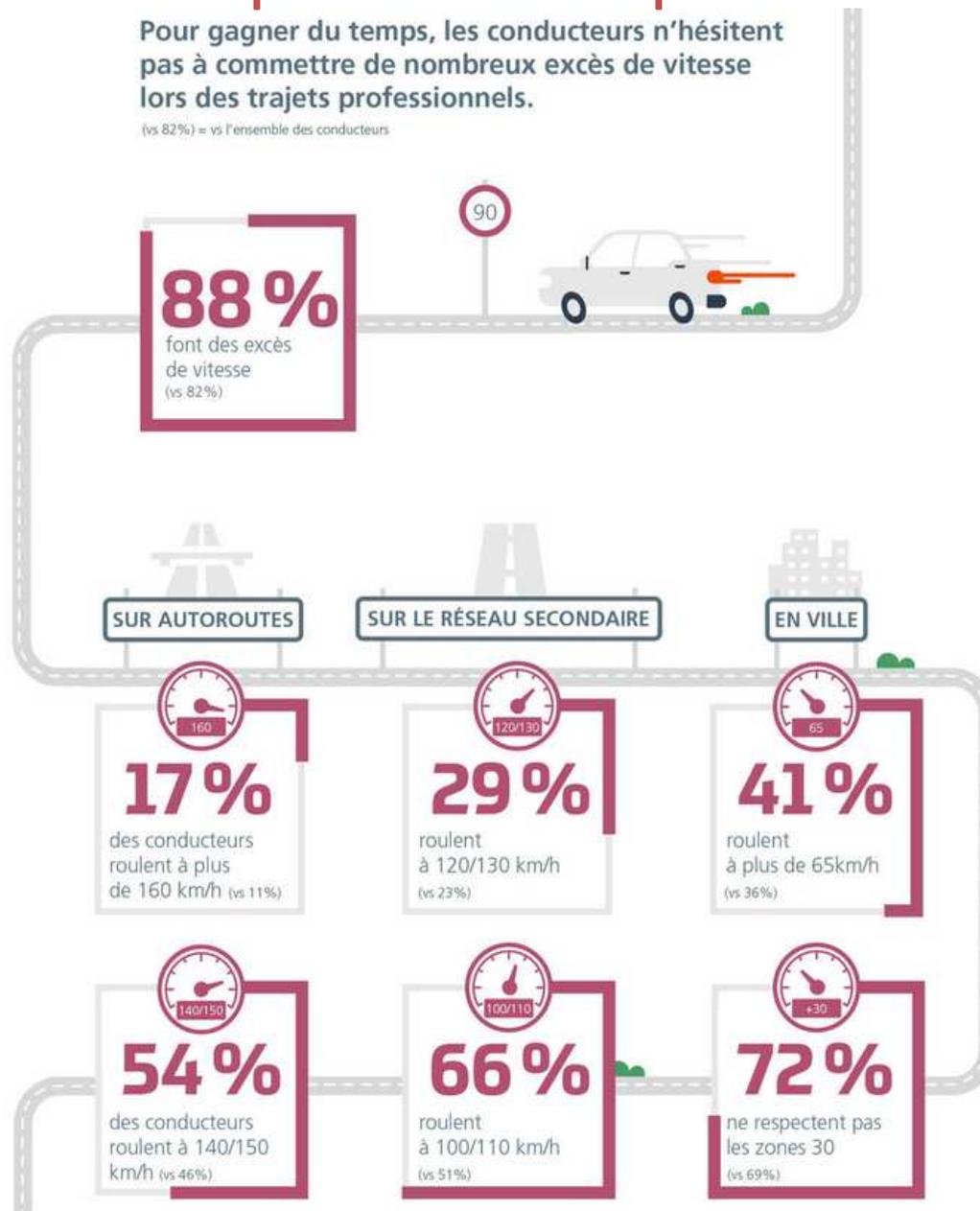
PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

Baromètre AXA Prévention 2017 sur les déplacements professionnels

Pour gagner du temps, les conducteurs n'hésitent pas à commettre de nombreux excès de vitesse lors des trajets professionnels.

(vs 82%) = vs l'ensemble des conducteurs



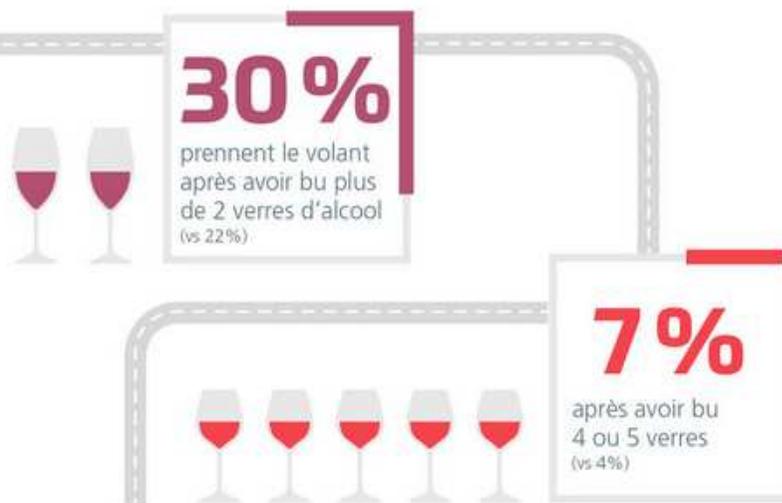


PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

Baromètre AXA Prévention 2017 sur les déplacements professionnels

Ils sont également plus susceptibles
de boire de l'alcool avant de conduire.



Leur conduite en ville est aussi imprudente





**PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL**

**OCCITANIE
2016 - 2020**

ANNEXE 2 : ENJEUX



Tarifification AT / MP

$$\text{Taux} = \frac{\text{Dépenses} \times 100}{\text{Salaires}} + \text{charges}$$

$$\text{Taux Net} = (\text{Taux brut} + \text{M1}) \times (1 + \text{M2}) + \text{M3} + \text{M4}$$

- **M1 = majoration trajet (0,22 % en 2016)**
- **M2 = charges générales (59 %)**
 - Fonds national de prévention(FNPAT)
 - Charges générales (FNGA, FNCM, FNASS, contentieux ...)
 - Équilibre financier, sous-déclaration branche maladie
- **M3 = compensations solidarité (0,57 %)**
 - Autres régimes (MSA, Mines, etc.)
 - Compte spécial MP, FCAATA, FIVA, FCAT
- **M4 = transfert branche vieillesse pour retraite pour pénibilité (0,01 %)**

Années de référence pour 2016 : 2012 – 2013 - 2014

Précisez ici la date et le lieu de votre
présentation



LES COÛTS INDIRECTS, « non assurés »

- Social :
 - Remplacement de la personne (recrutement, formation ...)
 - Absentéisme
 - Coûts sociaux pour la victime : angoisse, douleurs, souffrance psychologique ...
- Véhicule :
 - Remorquage et réparation du véhicule
 - Remplacement du véhicule
 - Augmentation de la prime d'assurance du véhicule
- Organisation :
 - Gestion du sinistre, coût administratif, temps perdu
 - Perte de produits, perte de clientèle
 - Perte de qualité et de productivité
 - Dégradation de l'image de l'entreprise, du climat social
 - Frais de procès, amende

→ 3 fois le coût direct de l'accident



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

Responsabilité Civile et Pénale - Repères

Mises en œuvre en même temps ou de façon séparée
Concerne Personne morale et/ou Personne physique

Responsabilité Pénale

On s'intéresse à l'auteur de l'infraction
Répondre devant le corps social
(violation d'un texte de loi, règlement..)

Action Publique exercée par la société

Représentée par le ministère public

Mécanisme répressif :
punir le coupable de l'infraction
amende - prison - peine complémentaire
(interdiction d'exercer, interdiction réponse Appel Offre
Public)

Coupable

Ne peut pas être transférée à un tiers

Responsabilité Civile

On s'intéresse à la victime
qui a subi le préjudice

Réparer un dommage causé à un tiers

Action privée

Exercée par la victime

Mécanisme réparation : indemniser

Responsable

Transférable à un tiers (assureur privé)



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

ANNEXE 3 : DEMARCHE DE PREVENTION



Employeur: 3 fondamentaux pour la mise en place d'une démarche prévention

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (CDI,CDD, intérimaires)
L4121-1 du Code du Travail

- ✓ Actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail
- ✓ Actions d'information et de formation
- ✓ Mise en place d'une organisation et de moyens adaptés

L'employeur met en œuvre les mesures prévues sur le fondement des principes généraux de prévention
L4121-2 du CT

L'employeur évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs & met en œuvre les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la SST
L4121-3 du CT



Côté Salarié

Il incombe à chaque travailleur de **prendre soin**, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, **de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes** concernées par ses actes ou ses omissions au travail.

L4122-1 du Code du Travail

Le travailleur **alerte immédiatement l'employeur** de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle **présente un danger grave et imminent** pour sa vie ou sa santé ainsi que de toute **défectuosité** qu'il constate dans les **systèmes de protection**.

Il peut se retirer d'une telle situation.

L4131-1 du CT

Côté Chargeur / Client qui reçoit un transporteur sur son site

Lorsque dans un **même lieu** de travail, les travailleurs de **plusieurs entreprises** sont présents, les **employeurs coopèrent** à la mise en œuvre des dispositions relatives à la SST

L4121-5 du CT

Plan de Prévention - Protocole de Sécurité (chargement/déchargement)

Prévention - Protocole de Sécurité (chargement/déchargement)
présentation



La situation de conduite professionnelle

Informations provenant du travail

Informations liées à la conduite

Le conducteur prend des décisions dans une contrainte temporelle très forte, parfois injonction contradictoire

Comportement du conducteur (compromis entre les 2 contraintes conduite / travail) varie selon les choix qu'il va privilégier :

Privilégier le travail
Transgression des règles de sécurité de conduite

Possibilité de satisfaire les deux
Équilibre respecté

Privilégier la conduite
Risques : retard dans travail, perte clientèle, perte salaire, mauvaise évaluation par responsable...

Forte exposition au risque routier

Atteinte des objectifs de travail en sécurité

Risque élevé de ne pas atteindre ses objectifs de travail



EVALUER LE RISQUE ROUTIER DANS L'ENTREPRISE

1. État des lieux des déplacements
 1. Recenser tous les personnels effectuant des missions
 2. (Recenser les modes de déplacement sur le trajet domicile / travail et réaliser une géolocalisation)
 3. Recenser les véhicules utilisés et kilométrage effectué
 4. Recenser la sinistralité et évolution
2. Analyser l'organisation des déplacements
3. Analyser la gestion du parc des véhicules
4. Analyser la gestion des communications mobiles
5. Analyser la gestion des compétences

Précisez ici la date et le lieu de votre
présentation



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

RECENSER TOUT LE PERSONNEL

Précisez ici la date et le lieu de votre
présentation



ETAT DES LIEUX DES DEPLACEMENTS

■ Recenser tous les personnels effectuant des missions pour l'entreprise

	Nombre de personnes	Type de véhicule	Rayon d'action	Temps quotidien passé à la conduite	Kilométrage moyen annuel	Fréquence
Fonction A <i>livreur</i>	<i>23</i>	<i>utilitaire < 3,5t</i>	<i>département</i>	<i>6h20</i>	<i>42000</i>	<i>jours ouvrables</i>
Fonction B						
Fonction C						
Fonction D						

Le kilométrage moyen annuel parcouru pour chaque fonction est un premier indicateur du degré d'exposition au risque.

Précisez ici la date et le lieu de votre
présentation



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

RECENSER TOUS LES VEHICULES

Précisez ici la date et le lieu de votre
présentation



ETAT DES LIEUX DES DEPLACEMENTS

■ Recenser les véhicules utilisés pour mission et évaluer leur kilométrage

	Véhicule personnel	Kilométrage annuel	Véhicule de société	Kilométrage annuel	Kilométrage total annuel	Kilométrage annuel moyen par véhicule
Véhicules légers						
Utilitaires légers* de moins de 3,5 t						
Véhicules utilitaires de plus de 3,5 t						
Deux-roues						

* Les véhicules utilitaires légers sont des véhicules moteur dont le poids autorisé en charge (PTAC) est inférieur ou égale à 3,5 tonnes, utilisé aux fins de transports d'objets utilitaires (marchandises, outillages, échantillons...). Ce parc comprend des breaks, des fourgonnettes, des camionnettes et des camions.

Précisez ici la date et le lieu de votre
présentation



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

RECENSER LA SINISTRALITE

Précisez ici la date et le lieu de votre
présentation



ETAT DES LIEUX DES DEPLACEMENTS

■ Recenser la sinistralité au sein de l'entreprise et en suivre l'évolution

	Année n- 2	Année n- 1	Année n
Nombre de déclarations transmises aux assurances (constats amiables)			
Nombre de déclarations d'accidents du travail sur la route transmises à la CPAM			
Nombre total de journées d'arrêt de travail			

Le nombre d'accidents en mission peut être croisé avec d'autres paramètres.

Par exemple : accidents par fonction, par type de véhicule, par établissement. Lorsqu'il existe plusieurs établissements, il faut comprendre pourquoi tel lieu est plus accidentogène qu'un autre (ou à l'inverse, identifier les pratiques qui permettent de meilleures performances).

Pour faire des comparaisons dans le temps ou dans l'espace, il peut être utile de calculer le « taux de sinistralité » (en faisant le rapport entre le nombre total d'accidents de la route dans le cadre de mission et le nombre total de véhicules circulant pour le compte de l'entreprise).

Le taux d'IPP (incapacité partielle permanente) lié aux accidents routiers est un autre indicateur qui peut être pris en compte.



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

ANALYSER L'ORGANISATION DES DEPLACEMENTS

Précisez ici la date et le lieu de votre
présentation



ANALYSER

L'ORGANISATION DES DEPLACEMENTS

Exemple de questionnement :

- Pour limiter le nombre de réunions, avez-vous mis en place un système de vidéoconférence ou d'audioconférence ?
- Au-delà d'une certaine distance, les collaborateurs sont-ils encouragés à se déplacer en train ou en avion ?
- Les tournées ont-elles été réorganisées dans le souci de rationaliser les parcours et de limiter les kilomètres parcourus ?
- Avez-vous mis en place, en relation avec les clients, une organisation qui évite d'effectuer des missions dans l'urgence ?
- L'entreprise a-t-elle défini, pour les missions, un temps maximum de conduite journalière ?
- Une distance kilométrique maximum à ne pas dépasser en une journée a-t-elle été définie ?

Précisez ici la date et le lieu de votre
présentation



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

ANALYSER LA GESTION DU PARC VEHICULE

Précisez ici la date et le lieu de votre
présentation



ANALYSER LA GESTION DU PARC VEHICULES

Exemple de questionnement :

- Tous les véhicules sont-ils dotés d'équipements de sécurité de base (gilets réfléchissants, triangle de signalisation, boîte de secours...) ?
- Tous les véhicules hors VUL sont-ils dotés d'équipements de sécurité passive (ABS, airbags, climatisation) ?
- Tous les véhicules sont-ils équipés de régulateur et limiteur de vitesse ?
- Le parc fait-il l'objet de contrôles et de suivis périodiques et systématiques ?
- Existe-t-il un carnet de suivi de l'entretien du véhicule ?



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

ANALYSER LA GESTION DES COMMUNICATIONS MOBILES

Précisez ici la date et le lieu de votre
présentation



ANALYSER LA GESTION DES COMMUNICATIONS MOBILES

Exemple de questionnement :

- L'usage du portable pendant la conduite dans le cadre d'une mission est-il interdit par l'entreprise, même avec un kit mains libres ?
- Cette interdiction du portable a-t-elle fait l'objet d'une campagne de sensibilisation des salariés ?
- L'encadrement a-t-il été sensibilisé à ses responsabilités pour éviter les appels entrant vers les salariés pendant la conduite ?
- Avez-vous réalisé un sondage auprès des salariés pour connaître leurs besoins de communication et trouver des solutions alternatives à l'usage du portable ?
- Pouvez-vous dire qu'aujourd'hui, l'habitude est prise et que le portable, même avec le kit mains libres, n'est plus utilisé par les salariés pendant la conduite ?



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

ANALYSER LA GESTION DES COMPETENCES

Précisez ici la date et le lieu de votre
présentation



ANALYSER

LA GESTION DES COMPETENCES

Exemple de questionnement :

- Vous informez-vous périodiquement de la validité du permis de conduire de vos salariés ?
- L'obligation d'avoir son permis figure-t-elle dans le contrat de travail des salariés amenés à se déplacer pour mission ?
- La conduite automobile figure-t-elle dans la fiche d'aptitude de chaque salarié amené à conduire ?
- Des stages de formation post-permis sont-ils prévus dans le plan de formation de l'entreprise ?
- Prévoyez-vous un audit de conduite pour les nouveaux embauchés ?



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

ANNEXE 4 : RISQUE TRAJET



- Le risque « trajet »
- Les déplacements domicile - travail



Prévenir le risque routier encouru par les salariés

Précisez ici la date et le lieu de votre
présentation



Texte CAT MP du 28 janvier 2004 : bonnes pratiques

La prévention de ce risque doit s'inspirer des principes généraux de prévention :

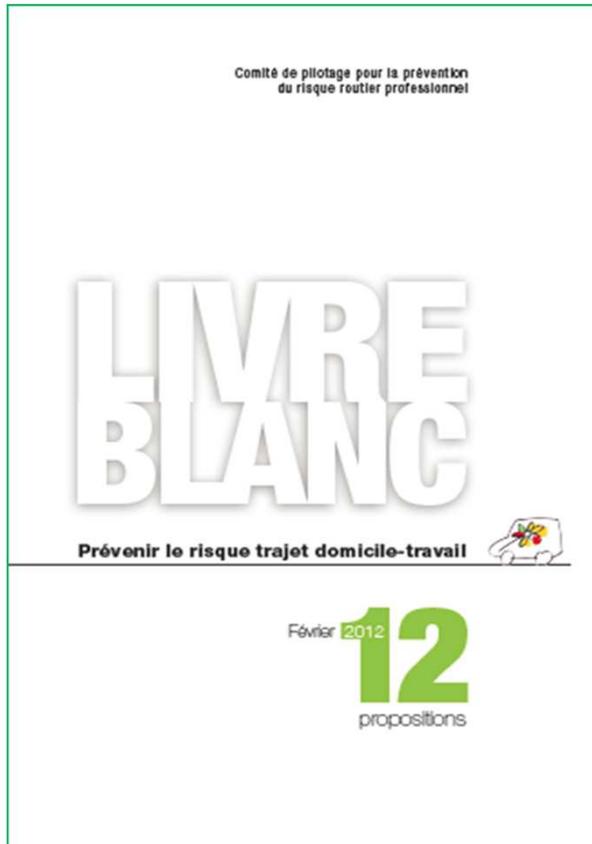
- Limiter les déplacements (restauration, horaire, télétravail ...)
- Favoriser les moyens de transport collectifs
- Aménager les accès aux entreprises (stationnement, parkings)
- Inciter les salariés à veiller au bon état de leur véhicule
- Apporter une aide aux salariés pour des déplacements plus sûrs
- Informer et sensibiliser les salariés

Et résulter d'un accord local entre partenaires sociaux.



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020



La prévention du risque trajet : un enjeu de santé au travail et de mobilité durable

Quels risques ? :

- **Routier**
- **RPS (stress, agressions ...)**
- **TMS (vibrations ...)**
- **CMR (pollution ...)**
- **Chutes ...**

Précisez ici la date et le lieu de votre
présentation



Le livre blanc sur le risque trajet

12 propositions pour prévenir le risque trajet domicile-travail

- | | |
|---|------|
| 1. Concertation | P 10 |
| 2. Plan de déplacement d'entreprise | P 12 |
| 3. Organisation du travail | P 14 |
| 4. Services à disposition des salariées | P 16 |
| 5. Logement | P 16 |
| 6. Organisation des trajets | P 20 |
| 7. Deux-roues motorisées | P 22 |
| 8. Covoiturage | P 24 |
| 9. Vélo | P 26 |
| 10. Approche territoriale | P 26 |
| 11. Horaires atypiques | P 30 |
| 12. Salariés à statut précaire | P 32 |

*1 concertation et responsabilité
sociétale de l'entreprise*

*2-3 politique de mobilité sûre et
durable*

*4-5-6 limiter la nécessité des
déplacements*

*7-8-9 usage en sécurité des moyens
de transport individuels*

*10-11-12 actions de prévention vers
les salariés des PME
et les salariés plus exposé*



Précisez ici la date et le lieu de votre
présentation



3

- Aménager l'organisation du travail pour réduire les déplacements et les contraintes horaires

Quelles actions
en entreprise ?

Aménager l'organisation pour limiter la nécessité des déplacements et favoriser le développement du télétravail

- Aménager le temps de travail pour réduire contraintes horaires (flexibilité horaires d'arrivée et de départ, y compris déjeuner)

Précisez ici la date et le lieu de votre présentation



4

- Développer des services pour faciliter les trajets des salariés

Quelles actions
en entreprise ?

Mettre en place des services de proximité pour réduire la nécessité de se déplacer : restauration, crèche, conciergerie d'entreprise tel que pressing, entretien véhicule, sport, poste, banque, services administratifs, commerces ...
- Mutualiser des services interentreprises : salles de réunion, visio / web / audio conférences, haut débit

Précisez ici la date et le lieu de votre
présentation



ORGANISATION DES TRAJETS

6

■ Aider les salariés à mieux organiser leurs trajets

Quelles actions
en entreprise ?

Connaître les besoins et suggestions par enquête interne

- Développer des formations à la conduite en sécurité
- Mettre en place des informations sur les transports collectifs, les conditions de circulation, itinéraires sécurisés par mode ...
- Mettre à disposition des services : navettes, entretien, TAD ...
- Prendre en charge l'abonnement transport ...
- Sensibiliser sur les addictions et l'hygiène de vie ...

Précisez ici la date et le lieu de votre
présentation



DEUX-ROUES MOTORISÉS

7

- Réduire le risque lié à l'usage du deux-roues motorisé

Quelles actions
en entreprise ?

Formation à la conduite de 2 roues motorisées

- Sensibiliser sur les risques : usage raisonné
- Incitation à choisir un autre mode de transport moins dangereux
- Encourager à porter des équipements de protection et à entretenir son véhicule

Précisez ici la date et le lieu de votre présentation



COVOITURAGE

8

■ Favoriser le covoiturage en sécurité

Quelles actions
en entreprise ?

Rôle facilitateur dans la mise en place d'un covoiturage

- Renforcer compétences du conducteur
- Renforcer la sécurité des véhicules
- Prise en compte contraintes horaires dues au covoiturage
- Prise en charge d'une partie des frais (entretien, péages ...)

Précisez ici la date et le lieu de votre
présentation



9

■ Favoriser un usage du vélo en sécurité

Quelles actions
en entreprise ?

- **Formation à la conduite en sécurité**
- **Évaluation du risque**
- **Organisation adaptée : vestiaires, douches, entretien des vélos, sécurisation du stationnement**
- **Sensibilisation des salariés : préparation, entretien, respect du code, règles de sécurité, Équipements de signalisation et de protection ...**

Précisez ici la date et le lieu de votre
présentation



HORAIRES ATYPIQUES

11

- Réduire le risque d'accident de trajet lié aux horaires atypiques

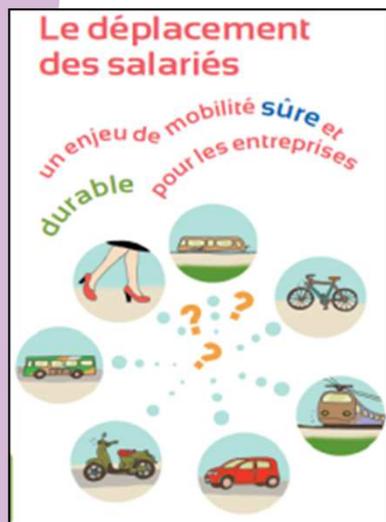
Quelles actions
en entreprise ?

- Limiter le recours aux horaires atypiques (décalés, de nuit, coupures longues ,...) et privilégier la journée continue**
- Evaluer l'impact sur la santé et la sécurité des salariés
 - Analyser les conditions de trajet et suivre la sinistralité
 - Sensibiliser les salariés au risque routier

Précisez ici la date et le lieu de votre
présentation



Exemples d'actions possibles pour les trajets



- **Gérer le risque trajet** : connaissance des trajets, dialogue à l'embauche, implication des collectivités, 1 % logement, informations sur les trajets ...
- **Réduire, améliorer les déplacements** : repas sur place, accès aux services, horaires flexibles, organisation du travail ...
- **Améliorer les infrastructures** : signalement des zones à risques, amélioration des zones, signalétique, éclairage (zone et entreprise) ...
- **Promouvoir les transports en commun**
- **Promouvoir et sécuriser les transports alternatifs** (co-voiturage, modes actifs : vélo, marche à pied, multimodalité)
- **Améliorer la qualité des véhicules perso** (gonflage pneus, éclairage, miroirs, incitation entretien, achats d'équipements ...)
- **Former les salariés** (au-delà de la sensibilisation)



Convergence nécessaire avec la politique environnementale

- Pour mieux prévenir ce risque, il est indispensable d'agir sur :
 - L'activité, l'organisation du travail,
 - L'organisation des transports
 - L'aménagement des territoires (implantation des entreprises, logement ...)
- Les clés d'une action efficace et durable passent par :
 - Un plan d'action collectif des entreprises d'un même contexte local (zone industrielle, bassin d'emploi)
 - Une concertation avec les acteurs locaux (collectivités territoriales, DDT, Sécurité Routière, AOT, aménageurs...)
 - Des échanges de pratiques
- La prise en compte des enjeux de mobilité durable ne doit pas se faire au détriment de la sécurité des salariés



Une mobilité sûre et durable, c'est possible !

Concertation :
bassin d'emploi,
acteurs locaux

Organisation
des transports



Prévenir le risque routier encouru par les salariés

Aménagement
des territoires

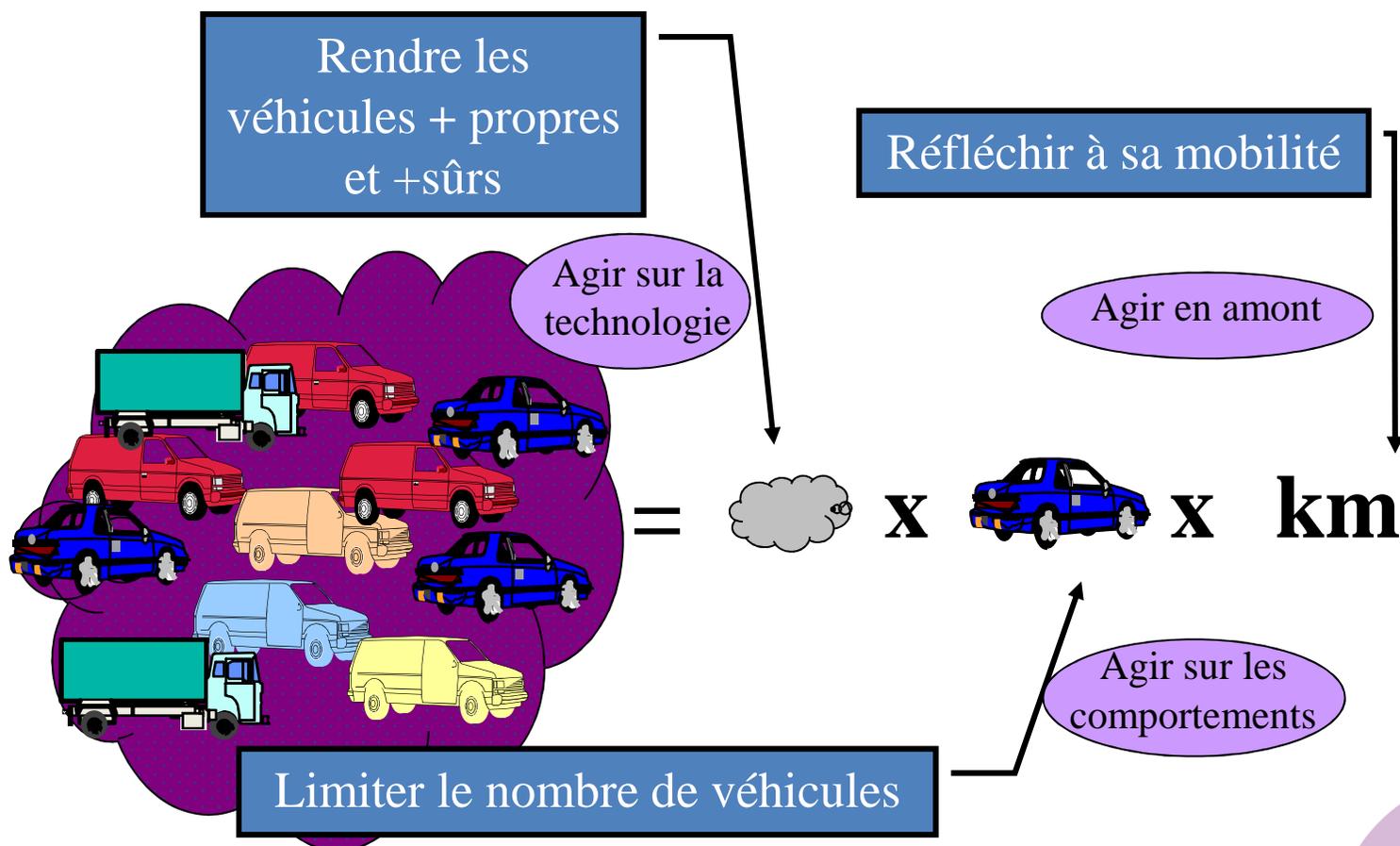
Organisation
du travail

Précisez ici la date et le lieu de votre
présentation



Une mobilité sûre et durable

Favoriser la santé au travail dans une démarche de maîtrise de la mobilité en questionnant votre organisation et les pratiques de votre entreprise



Précisez ici la date et le lieu de votre présentation



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

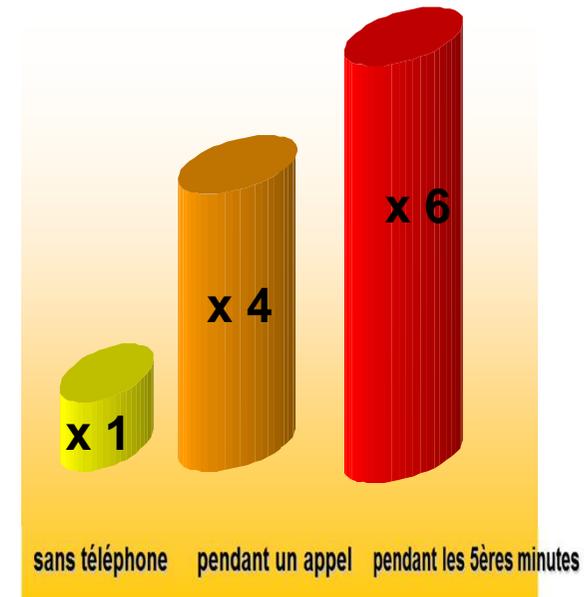
OCCITANIE
2016 - 2020

ANNEXE 5 : SUR-RISQUES



Conduire et téléphoner : les risques !

- Source de déconcentration
- Surcharge mentale
 - augmentation de 50% temps de réaction
 - diminution de la vigilance
 - modification de la perception de l'environnement
- Même risque avec les Kits mains-libres
 - **Les tâches de conduite et de communication sont distinctes**





Sur-risques d'accidents



Médicaments

x 2 à 53



Apnée du
sommeil

x 6

x 4

Conduire et
téléphoner

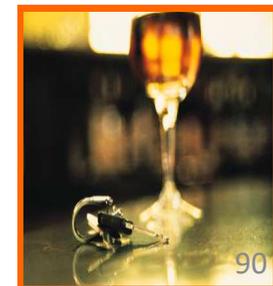


17h de veille

x 2

Avec 0,5g/l sang


cannabis



Cannabis
+ alcool

x 15

Précisez ici le lieu de votre



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

Sur-risques d'accidents



LES MOTARDS



LES Grands ROULEURS

+ 30 000 KM / an

x 5



x 3



x 2,1



x 1,5



**Conduire et
téléphoner**



**LES JEUNES
CONDUCTEURS**



LES HOMMES

Précisez ici la date et le lieu de vot...
présentation



Sur-risques d'accidents

- Ecrire ou lire un SMS multiplie par 23 le risque d'accident (ONISR)
- La somnolence augmente par 8 le risque d'accident
- Sur autoroute, 1 accident mortel sur 3 est dû à la somnolence (ONISR)
- Le risque d'être responsable d'un accident mortel est multiplié par 8,5 en moyenne chez les conducteurs alcoolisés (Projet SAM - 2011)